

Questions orales

Je veux assurer à la Chambre que le Nouveau Parti démocratique ne va pas s'en tenir là parce que les Canadiens veulent découvrir le fin mot de ce genre d'affaire.

M. le Président: Le député va poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): La question que je veux poser à la ministre, et la seule question, à mon avis, dont les Canadiens ont besoin de connaître la réponse, est la suivante: Pourquoi a-t-on versé de l'argent au sénateur Carney?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit tout d'abord que je ne poursuivrais pas sur ce sujet dans ces conditions. Je faisais allusion à la manière dont les questions étaient posées. Cet argent a été versé parce que des documents qui avaient une certaine valeur pour M^{me} Carney avaient été détruits. On a établi la valeur de façon indépendante en se fondant sur celle d'autres documents des Archives nationales.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, il y a eu une conférence à Ottawa sur l'incidence de la consécration du droit à la propriété dans la Constitution. La question de la protection de l'environnement y a été soulevée.

J'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. À son avis, l'inscription du droit à la propriété dans la Constitution menace-t-elle d'une manière quelconque la législation actuelle dans le domaine de l'environnement? Le droit de posséder quelque chose implique-t-il le droit de polluer cette chose?

M. le Président: Je me dois d'aviser le député et le ministre que nous ne sommes pas tenus ici de donner des avis juridiques. Mais, s'il le désire, le ministre peut commenter.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Je me ferai un plaisir de commenter, comme vous dites, monsieur le Président. Jamais je n'oserais me faire juge et donner un avis juridique.

La question de l'environnement par rapport à ce droit soulève effectivement des inquiétudes.

Je voudrais dire d'abord que, par ses propositions constitutionnelles, le gouvernement ne cherche pas à limiter son rôle dans le domaine de l'environnement, bien au contraire. Nous voyons dans la présentation de ces propositions une occasion de clarifier certains rôles et d'arrêter certains principes de fonctionnement.

• (1200)

En ce qui concerne le droit à la propriété, je suis quelque peu préoccupé de voir que certaines personnes semblent croire qu'en soi, ce droit empêcherait un gouvernement d'adopter des lois ou des règlements dans le domaine de l'environnement.

Autant que je sache, ce n'est pas le cas. Un droit, ça n'existe pas en soi. Un droit s'inscrit dans un contexte historique, économique et social et doit être vu comme tel.

Cela dit, nous sommes impatients d'entendre les commentaires des gens au comité ou au Comité permanent de l'environnement.

* * *

LES NAVIRES NUCLÉAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mercredi, le Cabinet a autorisé les sous-marins américains à passer par les eaux intérieures canadiennes de l'entrée Dixon, à compter du 30 octobre 1991.

La ministre pourrait-elle nous dire si des sous-marins américains immergés sont passés par l'entrée Dixon depuis deux ans et, dans l'affirmative, le public en a-t-il été informé? Sous quelle forme le gouvernement canadien a-t-il donné son consentement à de tels passages?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je serai très heureuse de vérifier plus attentivement l'information dont je dispose.

Je crois savoir que non, mais je suis tout à fait disposée à vérifier et à transmettre l'information au député.